

BULLETIN DE SOUTIEN

Civilité :

Prénom :

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Adresse mail :

Si entreprise ou autre organisation, raison sociale

Nom :

Numéro SIREN :

Je fais un don au Fond'Hôp CHVM en faisant un chèque de € à l'ordre de Fond'Hop CHVM

Je donne pour les missions prioritaires déterminées par le CHVM

ou je choisis d'affecter mon don au projet suivant :

- Clowns hospitaliers pour le bien-être des proches de patients du service Hôpital de jour/ oncologie.
- Médiation animale et nouveaux équipements pour le service des Soins palliatifs.
- Activités et animations pour les résidents de l'EHPAD, de l'Unité Spécialisée Alzheimer, et de l'Unité de Soins Longue Durée de Saint-Jean-de-Maurienne.
- Aménagement d'un espace salon dans l'atrium de l'hôpital de Modane.

J'accepte qu'en remerciement de ma générosité, mon nom (ou mon logo pour une entreprise) figure sur le « mur des donateurs » du site Internet oui non

Un reçu fiscal me sera envoyé pour déduire mon don de mes impôts.

Bulletin à découper et à renvoyer à :
FOND'HOP CHVM

Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne
179 rue du Docteur Grange—CS 20113
73302 Saint-Jean-de-Maurienne Cedex



Depuis 2022, le CHVM est membre du Fonds de dotation Fond'Hôp créé en 2015 à l'initiative du Centre Hospitalier Métropole-Savoie et déployé au niveau des différents établissements publics de santé du Groupement Hospitalier Territorial (GHT) Savoie-Belley.

Le Fonds de dotation Fond'Hôp est un organisme à but non lucratif agissant dans un but d'intérêt général. Il est doté de la personnalité juridique et est soumis aux règles de gestion privée.

Le Fond'Hôp adresse chaque année à l'autorité administrative (Préfecture de la Savoie) un rapport d'activité auquel sont joints le rapport du commissaire aux comptes et les comptes annuels.

CONTACT

Vous avez besoin d'une information complémentaire ?
Ou de nous rencontrer pour évoquer en toute confidentialité un projet de mécénat, de legs ou de donation ?

Contactez :
Stefane DIGNAT
Responsable du Fond'Hôp CHVM
04 79 20 60 00
fondhop.chvm@chvm.fr

• Legs • Patients • **Solidarité** • Proximité • Transparence • Intérêt général • Accompagner • DONS • Particuliers • Résidents • **Générosité** • Savoie • **Confiance** • Qualité • Soignants • **SOUTENIR** • Donation • ENTREPRISES • AIDANTS • Respect • Améliorer • **Maurienne** Assurance-vie • Associations • Aider • Collecte in memoriam • **Solidarité** • Legs • Patients • PROXIMITÉ • Transparence • INTÉRÊT GÉNÉRAL • Accompagner • Dons • Particuliers • Résidents • **GÉNÉROSITÉ** Savoie • **Confiance** • QUALITÉ • Soignants • Donations • Entreprises • Aidants • **MAURIENNE** • Respect • **SOUTENIR** • Améliorer • Assurance

LE FONDS DE DOTATION POUR

SOUTENIR

les projets

D'AMÉLIORATION

de la qualité de soins et de vie à l'hôpital

vi • ASSOCIATIONS • Aider • Collecte in memoriam • Legs • Patients • **SOLIDARITÉ** • PROXIMITÉ • **Maurienne** • Transparence • Intérêt général • Accompagner • Dons • Particuliers • Résidents • **Générosité** • Savoie • **CONFIANCE** • Qualité • Soignants • Donations • Entreprises • Aidants • Respect • **AMÉLIORER** • Assurance-vie • **SOUTENIR** • Associations • Aider • Collecte in memoriam • Legs • Patients • **Solidarité** • Proximité • Transparence • Intérêt général • Accompagner • Dons • Particuliers

www.chvm.fr

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE • MODANE



FOND'HÔP CHVM

Le fonds de dotation pour soutenir les projets d'amélioration de la qualité de soins et de vie à l'hôpital



Le Fond'Hôp CHVM, c'est un nouveau dispositif philanthropique inédit en **Maurienne**, mis en place en 2022 par le Centre Hospitalier Vallée de la Maurienne.

Il permet à chacun d'exprimer sa solidarité et sa générosité en apportant un soutien financier à sa mesure.

Les projets identifiés par un Comité de sélection visent à améliorer la qualité des soins, de l'accueil, et de la vie à l'hôpital en faveur des patients, résidents, aidants et soignants.

Les **3 valeurs** qui déterminent l'action du Fond'Hôp CHVM :

- **Qualité** des projets au bénéfice des patients, résidents, aidants et soignants.
- **Respect** strict des intentions des donateurs et testateurs.
- **Transparence** et information sur la réalisation des projets.

POURQUOI

pouvez-vous soutenir le Fond'Hôp CHVM ?



- ✦ Parce que faire acte de générosité envers votre hôpital est une démarche porteuse de sens, pour les projets qui vous tiennent le plus à cœur.
- ✦ Parce qu'en Maurienne, l'intérêt de tous est d'avoir accès à un hôpital de proximité qui progresse et innove.
- ✦ Parce que chaque patient et résident mérite les meilleures conditions d'accueil et de séjour en hôpital ou en EHPAD.
- ✦ Parce que les familles et les aidants ont aussi besoin d'attention.
- ✦ Parce que le bien-être au travail du personnel hospitalier doit être considéré.

MERCI A CELLES ET CEUX QUI ONT DÉJÀ APPORTÉ LEUR SOUTIEN ! VOTRE CONFIANCE NOUS ENCOURAGE

Quels sont les PREMIERS PROJETS

que vous pouvez aider ?



Les projets présentés sont instruits par un Comité de Sélection composé de membres de la Direction du CHVM et de personnalités qualifiées. Vous pouvez choisir le projet qui vous tient à cœur, ou nous laisser affecter votre don à nos missions les plus prioritaires.

Clowns hospitaliers pour le bien-être des proches de patients en Hôpital de jour/oncologie

Besoins du projet : 6 000 €

Pour les proches d'une personne atteinte d'un cancer, l'épreuve de la maladie est aussi difficile. Êtres d'émotions et d'imaginaires, les clowns savent facilement entrer en relation grâce à leur côté joyeux et festif. Sous forme d'ateliers d'expression de communication, ces interventions permettent de poser un autre regard sur l'épreuve à traverser, d'apprendre à ressentir les choses autrement et à être attentif aux sens et aux ressentis.

Médiation animale et nouveaux équipements pour le service des Soins palliatifs

Besoins du projet : 8 000 €

En recherchant les interactions positives entre l'animal et le patient, celui-ci voit son bien-être s'améliorer sur le plan physique, psychologique, et social. L'acquisition de chevets réfrigérés et de fauteuils de repos apporteront davantage de confort aux patients de l'hôpital de Modane.

Activités et animations pour les résidents de l'EHPAD, de l'Unité Spécialisée Alzheimer, et de l'Unité de Soins Longue Durée de Saint-Jean-de-Maurienne

Besoins du projet : 15 000 €

Ateliers de danse et d'expression corporelle, de musicothérapie, de zoothérapie, séances de sophrologie, pour stimuler les capacités et l'état émotionnel des résidents, pour améliorer la confiance en soi, pour préserver l'autonomie et la perception du corps dans l'espace, ainsi que la communication et le lien social.

Aménagement d'un espace salon dans l'atrium de l'hôpital de Modane

Besoins du projet : 20 000 €

Aménagement d'un espace salon dans l'atrium de l'hôpital de Modane. Pour faciliter les contacts et la communication entre les résidents de l'EHPAD et leurs visiteurs, un mobilier adapté permettra d'aménager un espace salon confortable et chaleureux, et de passer un meilleur moment ensemble.

De nouveaux projets seront à découvrir prochainement sur notre site Internet

COMMENT

pouvez-vous exprimer votre générosité ?



VOUS ÊTES UN PARTICULIER

- En faisant un don par chèque et en découpant le bulletin de soutien au dos.
- Par le legs d'un bien mobilier ou immobilier, ou une donation (sous forme authentique, devant notaire).
- En désignant le Fond'Hôp CHVM bénéficiaire d'une assurance-vie.
- En organisant une *collecte in memoriam* à la mémoire d'un proche lors de ses obsèques.

VOUS REPRÉSENTEZ UNE ENTREPRISE

En faisant un don au titre du mécénat, soit en contactant le Fond'Hôp CHVM, soit en envoyant directement un chèque et en découpant le bulletin de soutien au dos.

VOUS REPRÉSENTEZ UNE ASSOCIATION

Par exemple en reversant au Fond'Hôp CHVM la recette d'un événement sportif ou culturel, d'un dîner caritatif, ou d'une vente de produits.

Quels sont vos avantages fiscaux ?

Pour les particuliers : 66 % du montant du **don** est déductible de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Par exemple, un don de 100 € représente une réduction d'impôt de 66 € et ne vous coûte donc que 34 €.

Pour les entreprises : 60 % du montant du **don** est déductible de l'impôt sur les sociétés (IS), dans la limite de 20 000 € (ou de 5 % du Chiffre d'Affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé). L'éventuel excédent peut faire l'objet d'un report au titre des cinq exercices suivants. *Par exemple, un don de 500 € représente une réduction d'impôt de 300 €, et ne vous coûte que 200 €.*

Un **legs** effectué au profit de l'hôpital est exonéré de droits de succession, l'intégralité des sommes léguées bénéficie donc directement aux projets portés par le CHVM.

Le Fonds de dotation ne peut pas percevoir de subventions publiques.